

**COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 JANVIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux et dix-huit du mois de janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni en Mairie d' ANTEZANT LA CHAPELLE sur convocation de Monsieur POISBELAUD Eric, Maire.

**PRESENTS** : Mmes FOVET, LHOMMEAU, BUREAU, MÉGRIER, DALSTEIN, Mrs. POISBELAUD, TANGUY, SAVARY et BICHON.

**ABSENTS** : Jérôme FUMOLEAU qui a donné pouvoir à Dominique TANGUY  
Sébastien CALLOGNE qui a donné pouvoir à Nadine BUREAU

**SECRETARE DE SÉANCE:** Mme Nadine BUREAU

**DATE DE CONVOCATION** : 06/01/2022

**1 – OPÉRATIONS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES ET CENTRES BOURGS D'ANTEZANT LA CHAPELLE :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des demandes de subventions possibles pour cette opération. Monsieur le Maire présente le tableau de financement comme suit :

<b>DÉPENSES</b>		<b>RECETTES</b>			
<b>POSTE</b>	<b>MONTANT HT</b>	<b>FINANCEURS</b>	<b>BASE SUBVENTIONNABLE</b>	<b>TAUX</b>	<b>MONTANT HT</b>
Travaux	151 592,36€	DETR	164 288,67€	45,00%	73 929.90€
Maîtrise d'œuvre et autres frais	12 696,31€	Conseil départemental	100 000,00€	40,00%	40 000,00€
		Total subventions			113 929.90€
		Autofinancement		30,65%	50 358,77€
<b>Total</b>	<b>164 288,67€</b>		<b>164 288.67€</b>		<b>164 288.67€</b>

Après en avoir délibéré l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le tableau de financement tel que proposé, donne son accord pour le dépôt de demande de subventions auprès de la DETR dans le cadre du Patrimoine communal et intercommunal aménagement des centres bourg. Monsieur le Maire est chargé du suivi administratif de ce dossier et de toute signature afférente à ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne

**COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 JANVIER 2022**

également son accord pour procéder à toute demande de subvention éligible pour ce projet (Département, Ministère de l'Intérieur,...), monsieur le Maire est chargé du suivi et de toute signature afférente à ce dossier.

**2 – ÉTUDE DES DEVIS RECUS :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différents devis reçus.  
Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés décide de retenir les devis suivants :

- MATECIR DÉFIBRIL pour l'acquisition d'un pack défibrillateur pour la salle des fêtes pour un montant TTC de 1 726,80€.

**3 – CHANGEMENT DE NUMÉRO DE RUE À LA CHAPELLE BÂTON :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la délibération 2021020 du 1<sup>er</sup> juin 2021 attribuant à la parcelle 088 A 424 le numéro 6 et à la parcelle 088 A 435 le numéro 4 bis. Les propriétaires de la parcelle 435 ne souhaitent pas de bis par un mail du 30 novembre 2021. Il convient donc de modifier l'attribution de numéro de rue.  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée décide d'attribuer les numéros de rue comme suit :

- Le numéro 6 rue de la Jarrie – La Chapelle Bâton à la parcelle 088 A 435
- Le numéro 8 rue de la Jarrie – La Chapelle Bâton à la parcelle 088 A 424

**4 – CONVENTION DE LOCATION DE L'OFFICE DE LA SALLE DES FÊTES :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différents échanges avec une administrée concernant la mise à disposition de l'office de la salle des fêtes pour 3 jours par semaine. Monsieur le Maire propose d'établir une convention et donne lecture de ladite convention.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer à 18 € par jour et d'accepter la convention telle que présentée par M. le Maire.

**5 – VOTE DES SUBVENTIONS :**

## COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 JANVIER 2022

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier reçu de la MFR de St Denis du Pin concernant une demande de subvention pour des élèves de la commune scolarisés à cette MFR (4 élèves), l'an passé la commune avait délibéré pour attribuer une subvention de 45 € par élève scolarisé à la MFR de St Denis du Pin. Après en avoir délibéré les élus décident d'attribuer pour 2022, les subventions suivantes pour un montant total de 1 170 € :

• <i>RESTOS DU CŒUR</i>	150 €
• <i>FOYER RURAL</i>	450 €
• <i>A.C.C.A.</i>	100 €
• <i>D.D.E.N.</i>	30 €
• <i>RALLYE VAL DE BOUTONNE</i>	100 €
• <i>SECOURS CATHOLIQUE</i>	30 €
• <i>DONNEURS DE SANG</i>	40 €
• <i>LA BANQUE ALIMENTAIRE 17</i>	40 €
• <i>MAISON FAMILIALE RURALE</i>	180 €
• <i>REFUGE DE FONTORBE</i>	50 €

#### 6 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022 :

Le conseil municipal prend connaissance des bases des impôts locaux 2021.

Après délibération, l'assemblée décide de maintenir à l'identique les taux communaux votés en 2021 pour 2022 soit :

TAXE FONCIER BATI	12.89 % + 21.50% (Département) soit <b>34.39%</b>
TAXE FONCIER NON BATI	<b>37.92 %</b>

#### 7 – PRIX LOCATION SALLE DES FÊTES pour 2022 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs pour la location de la salle des fêtes délibérés en janvier 2021.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide de maintenir les tarifs de location comme suit :

Tarifs 2022	Commune	Hors commune
-------------	---------	--------------

**COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 JANVIER 2022**

	½ journée	1 journée	2 jours	½ journée	1 journée	2 jours
<b>ÉTÉ</b>	60	110	160	120	200	300
<b>HIVER du 15/10 au 30/04</b>	75	140	220	135	230	360
<b>Foyer Rural</b>	1 300 €					
<b>Associations communales et RPI</b>	AG gratuité 2 gratuités par an					
<b>Associations hors commune</b>	10 € pour 2h 20 € pour ½ journée Prix commune pour 1 ou 2 journées					
<b>Caution</b>	500 € (sauf Foyer Rural)					

Eau, chauffage et électricité compris dans les prix.

En ce qui concerne la location annuelle au foyer rural, M. le Maire propose de revoir ce montant de 1 300€ courant 2022, comme il a été fait en 2021, avec la crise sanitaire et la non-utilisation de la salle.

**8 – GESTION AIRE DE LOISIRS ET MONTANT DU LOYER POUR LA SAISON 2022 :**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il conviendrait de penser dès maintenant à la procédure pour la gestion annuelle de l'aire de loisirs pour la saison 2022.

En conséquence, le conseil municipal décide de lancer un appel à candidatures. Le gestionnaire devra avoir la compétence requise pour la vente de boissons et la restauration.

Le loyer mensuel était de 210 € durant la période d'occupation des lieux 2021 et une caution de 210 € était demandée à l'entrée dans les lieux et restituée au gestionnaire si les conditions d'occupation privative étaient respectées.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide de fixer le loyer à 220 € et la caution à 220 € pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2022

Un avis sera publié aux placards municipaux et communiqué dans le journal « L'Angérien Libre » pour appel aux candidatures à formuler avant le 14 février 2022.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire du suivi de ce dossier et de signer tout document afférent à ce dossier.

**9 – POINT SUR LA VOIRIE, LES BÂTIMENTS ET L'AIRE DE LOISIRS :**

**COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 JANVIER 2022**

Monsieur le Maire propose de réunir les différentes commissions à savoir.

-Commission voirie le mardi 8 février 2022 à 9h00

- Commission bâtiments et Aire de Loisirs le lundi 14 février 2022 à 9h30

Cela vaut convocation.

**10 – AFFAIRES DIVERSES :**

- Journée de Solidarité : Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'absence de décision concernant ce point. Le conseil municipal est invité à statuer sur le jour choisi et permettre à Monsieur le Maire la saisine du CT du CDG17. L'assemblée à l'unanimité des membres présents et représentés choisit le lundi de pentecôte comme journée de solidarité et charge M. le Maire du suivi administratif de ce dossier et de toute signature afférente à ce dossier.

**11 – COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :**

- vendredi 3 décembre 2021 : Réunion avec Soluris : Nadine BUREAU

- lundi 6 décembre 2021 : réunion CLECT à Essouvert : Eric POISBELAUD

-vendredi 10 décembre : réunion avec Nature Environnement : Marie-Christine FOVET, Eric POISBELAUD.

-lundi 13 décembre 2021 : Conseil Communautaire à Ciné Vals à Saint Jean D'Angély : Eric POISBELAUD

-lundi 13 décembre 2021 : Inauguration du complexe cinématographique Ciné Vals à Saint Jean d'Angely : Eric POISBELAUD

-jeudi 6 janvier 2022 : réunion avec Nature Environnement : Marie-Christine FOVET, Eric POISBELAUD.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45

Le Secrétaire de séance

Le Maire

<b>MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>SIGNATURES</b>
S. BICHON	

**COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 JANVIER 2022**

N. BUREAU	
S. DALSTEIN	
S. CALLOGNE	
G. LHOMMEAU	
M-F. MÉGRIER	
M.-Chr. FOVET	
C. SAVARY	
D. TANGUY	
E. POISBELAUD	
J. FUMOLEAU	